

Analyse de M. Hubert Ferry-Wilczek, le directeur de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) des Pays de la Loire.

« La DREAL des Pays de la Loire fait de la 10e édition des Assises des Déchets une opportunité d'échange avec les acteurs du domaine des déchets, dans un contexte réglementaire en rapide évolution, avec la nouvelle directive cadre européenne ou les lois Grenelle I et II. C'est à ce titre que je suis très heureux, au nom de l'ensemble des DREAL, de renouveler le soutien de l'État à l'organisation des Assises de La Baule.

Dans la lignée du Grenelle Environnement et de la création d'un grand ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) des Pays de la Loire est née en 2009 de la fusion de la DRIRE, de la DIR-REN et de la DRE. Elle est ainsi devenue le service déconcentré du MEEDDAT au niveau régional. Le réseau des DREAL prend donc naturellement la relève de celui des DRIRE, et il s'implique activement dans la préparation de ces 10e Assises.

Sur le sujet des déchets, les interventions de la DREAL s'appuient sur les outils réglementaires de l'État (notamment l'Inspection des installations classées), son rôle d'autorité environnementale mais aussi de promoteur des bonnes pratiques auprès de tous les acteurs concernés. C'est ainsi que la DRIRE a travaillé étroitement avec le Conseil Régional des Pays de la Loire lors de l'élaboration du Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, et que la DREAL est aujourd'hui chargée de l'avis de l'autorité environnementale sur ce PREDD mais aussi des PDEDMA (Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés).



Cette problématique de la planification fera l'objet d'un atelier lors des 10e Assises... où un bon nombre de thèmes rejoignent nos préoccupations.

Le champ d'intervention de la DREAL ayant été élargi à de nombreuses problématiques au cœur des priorités du MEEDDAT, ce nouveau service permet une approche transversale des sujets. C'est ainsi qu'en matière de gestion des déchets, les actions de la DREAL rejoignent le programme de ces Assises. Parmi les orientations stratégiques que la DREAL s'est fixées, on peut ainsi noter la réduction à la source des nuisances et des risques, notamment industriels - qu'il s'agisse du suivi des déchets industriels, des installations de traitement ou des risques liés à des sites et sols pollués. Cette action se décline en 2009 par plusieurs actions de l'Inspection des installations classées, afin de vérifier la conformité de certains types d'installations de traitement aux nouvelles normes (compostage, centres d'enfouissement), afin d'assurer la réduction des risques liés à diverses pollutions des sols (plomb, amiante) ou encore afin d'effectuer des contrôles sur les transferts de déchets dangereux.



ASSISES NATIONALES
DES DÉCHETS

La DREAL vise également à promouvoir un mode de développement plus économe des ressources naturelles : le recyclage des déchets du BTP sera par exemple l'un des axes d'une gestion durable des ressources minérales, à construire au sein de nos différents services et de l'observatoire régional des granulats. Les politiques de lutte contre le changement climatique participent également de cette orientation. Elles reposent largement sur les économies d'énergie mais s'appuient également sur la valorisation des sources d'énergie nouvelles ou peu exploitées jusqu'ici.

Réduction à la source, exploitation raisonnée des ressources naturelles, lutte contre le changement climatique, valorisation des énergies nouvelles... Au cœur des problématiques déchets, on trouve indubitablement les grands enjeux d'une vraie politique de l'environnement, et plus largement ceux du développement durable. »